



RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour des travaux de rénovation ou de transformation

Contacts			
Requérant (propriétaire)		Auteur du projet	
Nom:	Nom:		
Adresse:	Adresse:		
NPA et lieu:	NPA et lieu:		
Téléphone:	Téléphone:		
E-mail:	E-mail:		
Versement de l'aide financière à Zone réservée à l'Administration			
Titulaire du compte:			
Nom de l'institution			
bancaire et adresse:			
Numéro IBAN:			
Planning des travaux			
Date début des travaux:			
Date mise en service:			
Coût des travaux : CHF			
Bâtiment			
Parcelle n°:	N° ECA:		
Rue / lieu-dit:			
Année de construction:			
Affectation (selon SIA 380/1): habitat collectif habitat individuel autre:			
Surface de référence énergétique (SRE): m ²			
Caractéristiques de l'installation			
Puissance du raccordement au CAD (kW) :	Type de chauffage remplacé :		
Coût du forfait de raccordement :	Consommation totale du bâtiment :		
Constitution totale au satisfient			
Documents à joindre à la demande			
Offre du fournisseur des équipements incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation			
Proposition de contrat de fourniture de chaleur Copie des consommations du bâtiment			
Copie des consommations du patiment			
Documents à transmettre pour le versement de la subvention			
Copie des factures nominatives acquittées des travaux			
Photographies de l'installation			

Conditions d'octroi

Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial:

15 % de la taxe de raccordement, après déduction de la subvention cantonale, plafonné à CHF 10'000.-

- Uniquement pour les bâtiments existants.
- Uniquement pour le remplacement de chauffage à gaz, à mazout ou électrique.
- Octroi dans la limite du budget disponible.
- Octroi conditionné à la décision cantonale.

Procédure

• La demande est à adresser à l'Office du développement durable **avant le début des travaux** et au plus tard le 31 décembre 2023.

Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland

Liou of dato

Tél: 022 354 55 50 e-mail: durable@gland.ch

- Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.
- La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

u et uate.
nature du propriétaire
bâtiment/de l'installation
i son renrésentant/administrateur):